

# COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES CIFE

SA à Conseil d'Administration au capital social de 24 000 000 €  
101, Avenue François Arago  
92 000 NANTERRE

RCS NANTERRE 855 800 413 – APE 6420 Z  
Code ISIN : FR0000066219 – Euronext – Compartiment C

[www.infe.fr](http://www.infe.fr)

## COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2017

L'Assemblée Générale des Actionnaires de CIFE s'est réunie Vendredi 16 Juin 2017 sous la présidence de Monsieur **Olivier TARDY**, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de CIFE.

Les actionnaires présents ou représentés détenaient :

- 81,60 % des droits de vote en AGO (hors vote de la résolution n° 3 sur l'affectation du résultat social de l'exercice 2016)
- 82,57 % des droits de vote en AGO (pour le vote de la résolution n° 3 sur l'affectation du résultat social de l'exercice 2016)
- 81,60 % des droits de vote en AGE.

Monsieur Olivier TARDY a répondu en séance aux questions écrites posées par un actionnaire.

Concernant la résolution n°5, l'actionnaire HMG Finance a recommandé un programme de rachat d'actions plus audacieux et a proposé un amendement de la résolution pour porter le prix de rachat d'action à 100 euros contre 65 euros. Le Conseil a pris note de cette proposition mais a confirmé le prix de rachat initialement fixé par le Conseil d'Administration.

Toutes les résolutions proposées au vote ont été approuvées sans modification par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée a notamment approuvé les résolutions concernant l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2016, le projet d'affectation de résultat, le renouvellement du mandat d'administrateur de Messieurs Laurent BILLES-GARABEDIAN et Frédéric GASTALDO.

L'Assemblée a approuvé également la résolution autorisant le Conseil à lancer un programme de rachat d'actions et la résolution autorisant le Conseil à réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre.

Les réponses aux questions écrites et le détail des votes par résolution est disponible sur le site [www.infe.fr](http://www.infe.fr)

Enfin, le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de l'assemblée générale a approuvé la mise en paiement du dividende le 30 Juin 2017 (date de détachement le 28 Juin 2017).

Nantes, le 16 Juin 2017